

AIDE MENAGERE A DOMICILE

Plafonds Aide Sociale au 01/01/2021

- pour 1 personne : inférieur à 906,81 € / mois (10 881, 72 € /an)
- pour un couple : inférieur à 1 407,82 €/ mois (16 893, 84 € /an)

Taux horaire au 01/01/2021

- Jours ouvrables : 21,10 €
- Dimanches et jours fériés : 24,10 €

HABITAT ET CADRE DE VIE

Barème applicable au 01/01/2021 (voir ci-dessous)

Frais de dossiers : 191 € s'il y a co-financement avec l'ANAH,
265 € s'il n'y a pas de co-financement avec l'ANAH

Montant maximum de prise en charge par la Carsat Sud-Est :

- ✓ **2 500 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 455 euros pour une personne seule et 2 182 euros pour un ménage
- ✓ **3 000 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 166 euros pour une personne seule et 1 860 euros pour un ménage,
- ✓ **3 500 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 914 euros pour une personne seule et 1 584 euros pour un ménage.

Kit Prévention Carsat Sud-Est (aides techniques, achat et pose de barres d'appui, mains courantes...) : **un seul forfait de 100 €**

EVALUATIONS : 120 €

PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE ET BARÈMES APPLICABLES SUIVANT L'AIDE

PLAN D' ACTIONS PERSONNALISE :

- Barème applicable au 01/04/2021 (voir ci-après)
- Plafond d'aide annuel par bénéficiaire : 2 399 €

ARDH :

- Barème applicable au 01/04/2021 : celui du PAP
- Plafond d'aide par ARDH : 1 800 €.

ASIR (Veuvage) :

- Barème applicable au 01/04/2021 : celui du PAP
- Plafond d'aide annuel par bénéficiaire : 1 800 €

Aide financière d'urgence (AFU) : plafonnée à 700 €

SECOURS

Montant de la participation maximum de l'Assurance retraite à l'attribution de secours :

Cas de catastrophes naturelles

- personne seule **1 100 €**
- couple **1 760 €**

Secours énergie

- à **200 €**.

BAREME 2021 PLAN D' ACTIONS PERSONNALISE (Régime Général ET Fonction Publique)
Dossiers (PAP/Oscar) notifiés à partir du 1er avril 2021

RESSOURCES MENSUELLES*		Participation de la Carsat Sud-Est	Participation du retraité
Personne seule	Ménage		
Jusqu' à 906,81 € (exclu)	Jusqu' à 1 407,82 € (exclu)	90%	10%
De 906,81 € (inclus) à 1 000 € (exclu)	De 1 407,82 € (inclus) à 1 600 € (exclu)	85%	15%
De 1 000 € (inclus) à 1 100 € (exclu)	De 1 600 € (inclus) à 1 750 € (exclu)	75%	25%
De 1 100 € (inclus) à 1 250 € (exclu)	De 1 750 € (inclus) à 1 900 € (exclu)	60%	40%
De 1 250 € (inclus) à 1 400 € (exclu)	De 1 900 € (inclus) à 2 200 € (exclu)	45%	55%
De 1 400 € (inclus) à 1 700 € (exclu)	De 2 200 € (inclus) à 2 600 € (exclu)	35%	65%
De 1 700 € (inclus) à 2 000 € (exclu)	De 2 600 € (inclus) à 3 000 € (exclu)	30%	70%
À partir de 2 000 € (inclus)	À partir de 3 000 € (inclus)	PAS DE PARTICIPATION	

Remarque :

Les retraités éligibles à l'Aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile.

BAREME 2021 HABITAT ET CADRE DE VIE (Régime Général ET Fonction Publique)
Dossiers notifiés à partir du 01-01-2021

RESSOURCES MENSUELLES*		Participation de la Carsat Sud-Est	Participation du retraité
Personne seule	Ménage		
Jusqu'à 855 €	Jusqu' à 1 484 €	65%	35%
de 855 € à 915 €	de 1 484 € à 1 584 €	59%	41%
de 915 € à 1 032 €	de 1 584 € à 1 735 €	55%	45%
de 1 032 € à 1 115 €	de 1 735 € à 1 794 €	50%	50%
de 1 115 € à 1 166 €	de 1 794 € à 1 860 €	43%	57%
de 1 166 € à 1 287 €	de 1 860 € à 1 964 €	37%	63%
de 1 287 € à 1 455 €	de 1 964 € à 2 182 €	30%	70%
Au-delà de 1 455 €	Au-delà de 2 182 €	PAS DE PARTICIPATION	

* Revenu Brut global de l'avis d'imposition en cours, sauf cas particulier.